

REGLEMENT DU CONCOURS DE DESSIN « SPACE RESEARCH PROGRAM »

Préambule

Dans le cadre des événements organisés par l'association sans but lucratif Capitale Européenne de la Culture 2022, ayant son siège social au 163 rue de Luxembourg, L-4222 Esch-sur-Alzette, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro F10850 (« nous » ou « Esch2022 »), Esch2022 organise le concours de dessin "Space Research Program" (le « Concours ») au travers duquel les enfants des écoles primaires du territoire Esch2022 (Région Pro-Sud du Luxembourg et CCPHVA) pourront donner libre cours à leur créativité sur le thème de l'espace et de sa conquête.

Dans le présent règlement et dans le cadre du Concours, l'utilisation du masculin pour désigner des personnes a pour seul but d'alléger le texte et identifie sans discrimination les individus des deux sexes, et tous les individus en général.

Article 1. Conditions de participation au Concours

- 1.1. Le Concours a lieu du 16 septembre 2021 au 16 octobre 2021 inclus et la participation est totalement gratuite.
- 1.2. Peuvent participer au Concours, sous condition d'avoir été inscrits par leur institutrice ou instituteur (l' « Enseignant »), les élèves âgés de 6 à 12 ans des classes suivantes (le(s) « Participant(s) ») :
 - les élèves des cycles 2 à 4 des écoles fondamentales de la région Pro-Sud du Luxembourg : Schiffange, Sanem, Rumelange, Pétange, Kayl/Tétange, Mondercange, Kaërljeng, Esch-sur-Alzette, Dudelange, Differdange, Bettembourg ; et
 - les élèves des classes de CP au CM2 des écoles élémentaires du territoire de la CCPHVA : Aumetz, Audun-le-Tiche, Boulange, Ottange, Rédange, Russange, Thill, Villerupt.
- 1.3. Les dessins reçus par Esch2022 seront répartis, en fonction de l'âge des Participants, dans l'une des 6 catégories suivantes :
 - Catégorie 1 : cycle 2.1 et CP.
 - Catégorie 2 : cycle 2.2 et CE1.
 - Catégorie 3 : cycle 3.1 et CE2.
 - Catégorie 4 : cycle 3.2 et CM1.
 - Catégorie 5 : cycle 4.1 et CM2.
 - Catégorie 6 : cycle 4.2.
- 1.4. Les Participants doivent créer une œuvre unique, répondant à la question « Si tu pouvais lancer une fusée dans l'Espace, quelle serait sa mission ? » (le(s) « Dessin(s) »).
- 1.5. Il est à noter que les Dessins doivent obligatoirement, sous peine d'être écartés du Concours, être réalisées sur une feuille blanche de format A4 (21 x 29.7 cm) au minimum..
- 1.6. Tous les outils et techniques de dessin sont autorisées (couleurs aquarelles, acryliques, gouache, crayons graphites, stylos, crayons de couleurs, pastels à l'huile, encre de chine

etc.). Le Dessin peut, au choix du Participant, être réalisé en noir et blanc ou en couleurs.

- 1.7. Pour chaque Participant, l'Enseignant doit transmettre à Esch2022 un dossier (le « Dossier ») comprenant :
 - (i) le Dessin final ;
 - (ii) le formulaire dûment complété et signé par le représentant légal du Participant, comprenant le bulletin de participation et l'autorisation parentale.
- 1.8. Les Dossiers doivent obligatoirement être transmis par l'Enseignant par voie numérique (scan) à Esch2022. Pour faire ceci, l'Enseignant doit télécharger les Dossiers sur la plateforme suivante : <https://spaceprogram.esch2022.lu>. Les Dossiers envoyés par voie postale à Esch2022 ne pourront pas être pris en compte.
- 1.9. L'Enseignant doit garder les Dossiers physiques jusqu'au 26 février 2022 inclus. Au-delà de cette date, les Dossiers peuvent être remis aux Participants.
- 1.10. La date limite de la remise des Dossiers est fixée au 16 octobre 2021 à 23h59m59s. Toutefois, une prorogation du délai de remise des Dossiers peut être décidée par Esch2022. Aucun délai supplémentaire individuel ne sera accordé.
- 1.11. Les informations relatives au Participant et son représentant légal doivent correspondre à la réalité. Dans le cas contraire, Esch2022 se réserve le droit d'exclure le Participant du Concours. Seul le représentant légal du Participant est responsable de l'exactitude des données personnelles fournies à Esch2022.
- 1.12. Ne pourra pas être pris en compte un Dossier qui :
 - ne respecte pas le thème du Concours ;
 - n'est pas accompagné du bulletin de participation et de l'autorisation parentale dûment remplis et signés par le représentant légal du Participant ; ou
 - ne permet pas d'identifier et/ou de contacter le Participant ou son représentant légal.

Tout Dossier incomplet sera écarté, sans que le Participant ou l'Enseignant n'en soit informé.

- 1.13. Un seul Dossier par Participant est autorisé.
- 1.14. Tout Dossier répondant aux critères mentionnés dans le présent règlement sera étudié par Esch2022.

Article 2. Prix

- 2.1. Seront désignés 18 gagnants en tout, soit 3 gagnants par tranche d'âge, en fonction des critères suivants : originalité, respect du thème du Concours et qualité du dessin.
- 2.2. Il est précisé qu'un gagnant fera remporter un prix à tous les élèves de sa classe. Seront à gagner les prix suivants :
 - Premier prix (6 gagnants, 1 par catégorie) : une journée pour toute la classe du gagnant à l'Euro Space Center (le « Prix N°1 »).
 - Deuxième prix (6 gagnants, 1 par catégorie) : un atelier pédagogique pour toute la classe du gagnant au Luxembourg Science Center (le « Prix N°2 »).

- Troisième prix (6 gagnants, 1 par catégorie) : deux billets d'entrée au Luxembourg Science Center et un fragment d'une authentique météorite pour chaque élève de la classe du gagnant (le « Prix N°3 »).
 - Prix général (18 gagnants): une rencontre, lors de la remise des prix le 29 novembre 2021 à Esch-Belval, avec les deux astronautes Claudie Haigneré et Reinhold Ewald pour toute la classe du gagnant ainsi que deux billets d'entrée au " Remix Opening ", soirée d'ouverture de la Capitale Européenne de la Culture 2022, pour chaque élève de la classe du gagnant.
- 2.3. Les gagnants du Concours verront également leurs Dessins intégrés aux événements et supports de communication d'Esch2022 (ex : projection et impression des Dessins sur des bâches et autres objets de décor de scène ou d'évènements).
- 2.4. Les Dessins des gagnants seront également publiés sur les réseaux sociaux, la plateforme <https://spaceprogram.esch2022.lu> et les autres sites internet d'Esch2022.
- 2.5. Aucun prix financier n'est à remporter par les Participants.
- 2.6. La remise des prix aura lieu le 29 novembre 2021 à Esch-Belval. Toutes les classes gagnantes y seront invitées ensemble avec les Enseignants et accompagnateurs de classe. Les 18 Participants gagnants y seront amenés à présenter leurs dessins et à rencontrer d'anciens astronautes qui leur remettront les prix.

Article 3. Sélection des gagnants du Concours

3.1. Sélection des dessins

- 3.1.1. Les critères pris en compte pour sélectionner les dessins finalistes et gagnants sont l'originalité, le respect du thème du Concours et la qualité du dessin.
- 3.1.2. La sélection des œuvres des Participants est effectuée en deux étapes par un jury préliminaire et un jury officiel, dont les différents membres sont désignés par Esch2022.
- Lors de la 1^{ère} étape, le jury préliminaire présélectionne, pour chacune des 6 tranches d'âge, 5 Dessins en fonction des critères mentionnés à l'article 3.1.1. du présent règlement. Le nombre de Dessin par classe ne pourra excéder un. Seront ainsi désignés 30 finalistes en tout.
 - Lors de la 2^{ème} étape, les 30 Dessins présélectionnés par le jury préliminaire seront transmis au jury officiel, qui retient les 18 gagnants et établit le palmarès des Prix N°1, Prix N°2 et Prix N°3 par tranche d'âge.
- 3.1.3. La sélection des 18 gagnants finaux est effectuée pendant la première semaine de novembre 2021.
- 3.1.4. L'identité des gagnants sera annoncée par Esch2022 individuellement aux Enseignants et sera également publiée sur Internet et sur les réseaux sociaux d'Esch2022 (sous la forme d'une publication du Dessin accompagnée du prénom et de l'école du gagnant).
- 3.1.5. Esch2022 est souveraine dans le choix des gagnants et aucune réclamation ne sera admise.

Article 4. Droits d'auteur

- 4.1. En transmettant leur Dossier à Esch2022, c'est-à-dire en prenant part au Concours,
- les Participants assurent qu'ils ont réalisé eux-mêmes les œuvres (qu'ils en sont les auteurs) et qu'ils ne les ont pas copiées.
 - les Participants cèdent à Esch2022 à titre gratuit, pour la durée de la protection des œuvres et pour le monde entier, l'ensemble des droits d'auteur (moraux et patrimoniaux) qu'ils détiennent sur leurs œuvres réalisées dans le cadre du Concours. Du fait de la cession de ces droits, Esch2022 sera notamment autorisée à communiquer au public l'œuvre, à reproduire celle-ci sur tout type de support et à exploiter commercialement celle-ci à travers tous moyens (y compris support papier, communiqués de presse, publications sur le site internet, publications sur les réseaux sociaux, etc.).
- 4.2. Lors de chaque utilisation d'un Dessin, Esch2022 indiquera le prénom et l'école du Participant auteur de l'œuvre.

Article 5. Données personnelles

- 5.1. Esch2022 veille à ce qu'aucune information personnelle ne soit demandée aux Participants ou leurs représentants légaux si elle n'est pas véritablement utile à la participation au Concours.
- 5.2. Esch2022 s'engage à traiter l'ensemble des données à caractère personnel collectées conformément au Règlement général pour la protection des données. Pour plus d'informations sur le traitement de vos données à caractère personnel, veuillez consulter le lien [suivant](#).

Article 6. Report, annulation, force majeure

- 6.1. Esch2022 se réserve le droit de reporter, d'interrompre ou d'annuler exceptionnellement le Concours, ainsi que de modifier la nature des prix, si les circonstances l'exigent.
- 6.2. Esch2022 ne pourra être tenue responsable des conséquences de tout report ou annulation.
- 6.3. Esch2022 se réserve à tout moment la possibilité d'écarter du Concours le Dossier d'un Participant en particulier, sans être tenue de fournir de motif et sans que la responsabilité de Esch2022 et de ses fournisseurs puisse être engagée.

Article 7. Droit applicable

- 7.1. Le présent règlement est soumis au droit luxembourgeois. Toutes contestations susceptibles de naître entre Esch2022 et les Participants seront soumises aux tribunaux compétents de l'arrondissement judiciaire de la Ville de Luxembourg. Esch2022 se réserve toutefois le droit d'agir devant tout autre tribunal compétent.
- 7.2. Le présent règlement étant traduit dans plusieurs langues depuis le français, la version en français est considérée comme la version de référence faisant foi en cas de contestation ou d'erreur de traduction éventuelle.

Article 8. Acceptation

- 8.1. En autorisant son enfant à participer au Concours et soumettre un Dossier, le représentant légal du Participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepte expressément et sans aucune réserve.